



## REGLEMENT INTERIEUR DU CENTRE DE LOISIRS 2024-2025

### ÉTÉ 2024

#### DATES D'OUVERTURE :

**Du lundi 08 juillet au mardi 30 juillet 2024 et du lundi 05 août au jeudi 29 août 2024 inclus.**

- ❖ Les enfants de Maternelles nés en 2018-2019-2020 seront quotidiennement accueillis à l'école maternelle Robert LASPLACETTES (**Les enfants nés en 2021 pourront être accueillis dès leurs 3 ans faits et/ou scolarisés effectivement**).
- ❖ Les enfants d'Élémentaires nés entre 2013 et 2017 seront accueillis quotidiennement au Centre de Loisirs Pierrette FONTENAS.

▶ **Le secrétariat sera fermé : Le lundi 1er juillet 2024**

▶ **LE CENTRE DE LOISIRS SERA FERMÉ : du mercredi 31 juillet au vendredi 02 août, le vendredi 16 août et le vendredi 30 août 2024**

▶ **REUNION D'INFORMATION (pour les nouveaux utilisateurs) le MERCREDI 03 JUILLET 2024 à 18h30 au Centre de Loisirs maternelles ROBERT LASPLACETTES**

L'équipe d'animation est garante du **Projet Pédagogique** de la structure (à disposition sur le CL) : la laïcité, l'éducation par les loisirs éducatifs et la vie collective, la sécurité morale, physique et affective, le respect, l'écoute, la responsabilisation, l'autonomie et la citoyenneté sont les piliers principaux de son action. Les parents sont associés aux loisirs de leurs enfants et, à ce titre, un dialogue constant avec l'équipe d'animation est nécessaire.

### LE FONCTIONNEMENT

#### À PARTIR DE SEPTEMBRE 2024, NOUS BASCULONS D'UNE ANNEE !!

- ❖ **Les enfants nés en 2013** et rentrant en 6ème à la rentrée ne seront plus accueillis sur le Centre de Loisirs mais seront dirigés vers le Secteur Jeunesse (Pré-Ados).
- ❖ **Les enfants de Maternelles nés en 2019-2020-2021** sont accueillis quotidiennement à l'Ecole Robert LASPLACETTES.
- ❖ **Les enfants nés entre 2014 et 2018** sont accueillis quotidiennement au Centre de Loisirs Pierrette FONTENAS.

Ecole Robert LASPLACETTES pour les Maternelles

☎ 05.59.74.82.18/17

Restaurant ☎ 05.59.74.82.16

Centre de Loisirs Pierrette FONTENAS pour les

Élémentaires ☎ 05.59.64.70.59

Restaurant ☎ 05.59.74.82.01 (accès coté crèche)

#### **MERCREDIS ET VACANCES SCOLAIRES (accueil de 7h30 à 18h30)**

- **AUCUNE RESERVATION À L'AVANCE N'EST NECESSAIRE**
- Les arrivées au Centre de Loisirs se font de manière échelonnée et pour des raisons d'organisation, il est souhaitable que votre enfant arrive avant 09h30
- Lors des sorties, les enfants qui y participent doivent être présents à 9h00
- Pour toute arrivée tardive, vous devez signaler le repas par téléphone avant 9h30
- La fréquentation peut se faire :
  - à la journée avec repas
  - ou à la ½ journée (avec repas) le matin OU l'après midi
  - ou à la ½ journée (sans repas) le matin OU l'après midi

(Cf. tarifs page 4)

=> Attention toutefois aux heures de départ et de retour pour des activités particulières ou aux accueils à la ½ journée.

☎ **PAS DE DÉPART AVANT 16h00**

- ✓ Pensez à prévenir les animateurs si votre enfant doit quitter le centre **exceptionnellement avant 16h**.
- ✓ Lorsque vous venez chercher votre enfant, nous vous demandons de **signer la fiche de présence** auprès de l'animateur de votre enfant.
- ✓ Nous vous demandons de bien vouloir prendre quelques secondes **à chaque arrivée et départ de votre enfant** – quelle que soit l'heure – pour enregistrer sa présence. Si vous n'avez pas le temps, dites à votre enfant de se présenter directement à l'animateur de son groupe afin qu'il soit enregistré nominativement.
- ✓ Un ramassage en mini-bus peut éventuellement être mis en place mais **exceptionnellement pour les enfants dont les parents n'ont pas de moyen de locomotion**. N'hésitez pas à le signaler à la direction afin d'organiser ce ramassage les jours de présence de votre enfant.

### SORTIES ET MINI- CAMPS

- ✓ Pour toute sortie ou mini-camp, l'inscription est obligatoire via une autorisation parentale à remplir, à signée et à remettre aux animateurs (ATTENTION les places sont limitées)

**☞ AUCUNE RÉSERVATION NI INSCRIPTION PAR TÉLÉPHONE OU PAR MAIL !**

- ✓ Une partie des places aux mini-camps et aux sorties est réservée aux enfants qui fréquentent quotidiennement le Centre de Loisirs.
- ✓ Pour des raisons d'organisation, l'enfant inscrit **à un mini- camp pendant les vacances scolaires devra être présent au Centre de Loisirs la veille du départ (Préparation) et le lendemain (Bilan)**. Autant que faire se peut. **Le jour du départ, il devra être présent dès 9h**. Au-delà de cet horaire, la place sera attribuée à un autre enfant.

### HANDICAP

- ✓ Le Centre de Loisirs peut accueillir des enfants porteurs de Handicap (sauf aménagement inadapté), après entretien préalable entre la famille et la Directrice de l'Association afin de définir et garantir un accueil sécurisé et sécurisant tant pour l'enfant, sa famille que les animateurs.
- ✓ **Si cet accueil nécessite un renfort particulier, merci de nous communiquer à l'avance le planning prévisionnel de présence.**

### LA SÉCURITÉ

- ✓ Le Centre de Loisirs obéit à la réglementation du ministère de la Jeunesse et des Sports, par conséquent, **le programme d'activités peut être changé au dernier moment pour des raisons de sécurité ou de législation** (météo, transport, nombre...). En cas d'hésitation, appelez dès le matin le Centre ...

*✓ Notre ministère de tutelle nous conseille de vous informer de votre intérêt à souscrire un « contrat d'assurance dommage corporel ou individuel accident ou garanties des accidents de la vie » dans le cas de pépin sans tiers responsable.*

- ✓ En cas d'accident, le personnel applique la procédure d'alerte et informe au plus vite la Directrice de l'Association. Si les parents ne peuvent être contactés pour en être informés, le personnel d'encadrement interviendra selon les instructions portées sur la fiche de procédure d'urgence. Néanmoins, l'attention des parents est attirée sur le fait que leur responsabilité pourrait être engagée dans le cas où leur enfant commettrait un acte de détérioration du matériel ou des locaux. Il en est de même s'il blessait un autre enfant. **Aussi, ils doivent être assurés pour les risques liés aux activités périscolaires et extrascolaires.**

✓ **Penser à prévenir dès votre arrivée ou par téléphone au 05.59.64.70.59 pour les Élémentaires et au 05.59.64.82.17/18 (Robert LASPLACETTES) pour les Maternelles, si l'enfant doit :**



- Rentrer seul (**à partir de 8 ans uniquement**),
- Rentrer accompagné par une tierce personne,
- Seules les personnes indiquées sur la fiche d'inscription sont autorisées à venir chercher les enfants sur présentation d'une pièce d'identité.
- Partir avant 16h,
- Rester en demi-journée (avec ou sans repas).

**Retards** : Les retards importants ou répétitifs dans la reprise des enfants après l'heure de fermeture peuvent entraîner l'exclusion du service. *Lorsque le personnel ne peut joindre le responsable légal d'un enfant présent au-delà de l'heure de fermeture de la structure, la législation nous autorise à le confier à la Brigade de Gendarmerie de Tarnos... N'hésitez pas et préférez appeler le Centre pour signaler l'éventualité d'un retard.*

**L'association se réserve le droit d'exclure les enfants en cas de retards courts mais cumulés et/ou de retards conséquents occasionnant des heures supplémentaires et donc un surcoût de fonctionnement.**

- ✓ Les enfants venant à vélo devront prévoir un cadenas.
- ✓ **Penser aux : Casquette - K-Way - Vêtements usagés - Petit sac à dos avec bouteille d'eau et verre en plastique individuel - crème solaire... qui peuvent toujours être utiles ! Il est préférable de munir quotidiennement votre enfant de chaussures de sport fermées !**
- ✓ Marquer si possible les vêtements et utiliser des vêtements usagés.
- ✓ **Pensez à nous communiquer tout changement de coordonnées tout au long de l'année**

**P A I**

- ✓ **Si vous avez un enfant bénéficiant d'un P.A.I. (Projet d'Accueil individualisé - à réactualiser tous les ans), nous vous demandons impérativement de nous signaler PAR ÉCRIT sa reconduction automatique (ou au contraire sa résiliation) et de nous fournir traitement et ordonnance en vérifiant les dates de péremption et de le renouveler si besoin. => Mettre nom et prénom de l'enfant sur la boîte de médicament.**

## **LA VIE COLLECTIVE**

- ✓ Les enfants ne doivent pas apporter d'objets, d'argent, de friandises, de téléphone portable, de jouets personnels ou de valeur - excepté leur éventuel « doudou ».
- ✓ **Le projet pédagogique** est basé sur un apprentissage du respect mutuel, nous ne pourrions tolérer de la part des enfants, un manque de respect entre eux, envers les adultes : animateurs, personnels de service, prestataires..., le matériel, les bâtiments et les véhicules.
- ✓ **Un programme est régulièrement édité**, vous pourrez le consulter sur les Accueils Périscolaires, le Centre de Loisirs, les Accueils de Quartier et sur notre site internet : [www.centredeloisirstarnos.fr](http://www.centredeloisirstarnos.fr)
- ✓ Les pique-niques fournis lors des sorties à la journée sont facturés au même prix qu'un repas pris au Centre.

☞ **Quelques soient les âges, le bien-être et l'éducation des enfants sont nos principaux objectifs, toutefois en matière d'éducation, rien n'est facile. C'est pourquoi, il est nécessaire que nous ayons avec vous, Parents, une relation ouverte, efficace et cordiale dans l'intérêt de tous et de celui des enfants surtout. N'hésitez pas à échanger avec eux et leur demander les programmes.**

## PAIEMENT DU CENTRE

- ✓ A la fin de chaque mois, une facture sera adressée avec le montant total dû, comprenant les journées d'animation, la restauration, les participations exceptionnelles (suppléments), et éventuellement les mini camps
- ✓ Le règlement devra être effectué dès réception :
  - Par chèque (à l'ordre de l'Association Centre de Loisirs) une boîte aux lettres est à votre disposition à la porte d'entrée du bureau
  - En espèce (directement au secrétariat)
  - Par chèque-vacances
  - Paiement en ligne via « l'espace famille »
  - Par Prélèvement Mensuel Automatique, prévu entre le 05 et le 15 de chaque mois. Cependant, **au bout de 3 rejets consécutifs**, nous serons dans l'obligation de mettre un terme à ce mode paiement pour revenir au mode paiement classique : chèque ou espèce.

☞ **AUCUN REGLEMENT NE DOIT ÊTRE REMIS AUX ANIMATEURS DES ACCUEILS**

- ✓ L'Association se réserve le droit d'exclure les enfants du Centre de Loisirs en cas de non-paiement consécutif de trois mois ou répété dans l'année scolaire et n'ayant pas entamé des démarches auprès de l'Association.

***En cas de difficultés financières, ne pas hésiter à contacter le secrétariat pour trouver ensemble une solution adaptée et continuer ainsi à accueillir vos enfants.***

TARIFS DU CENTRE DE LOISIRS AU 1er janvier 2024 (Grille tarifaire établie par la Municipalité)				
QUOTIENT FAMILIAL		1/2 journée sans repas	1/2 journée avec repas	Journée
<b>A</b>	0 > QF > 449*	4,60 €	4,80 €	9,00 €
<b>B</b>	449,01 > QF > 794*			
<b>C</b>	794,01 > QF > 1000*	5,10 €	6,00 €	9,50 €
<b>D</b>	1000,01 > QF > 1 200	5,60 €	7,30 €	9,80 €
<b>E</b>	1 200,01 > 1 500	6,00 €	7,80 €	10,00 €
<b>F</b>	1 500,01 > 1 800	6,60 €	9,40 €	10,50 €
<b>G</b>	1 800,01 > 2 300	9,20 €	13,50 €	14,40 €
<b>H</b>	QF > 2 300	13,30 €	16,50 €	17,80 €

\* Carte d'identité Vacances, aides déductibles du tarif pour allocataires CAF bénéficiaires (pour QF < 905)

**Le seul fait d'inscrire un enfant au Centre de Loisirs constitue pour les parents l'acceptation de ce règlement qui est affiché dans les locaux concernés et autorise également la pratique de toutes les activités proposées par l'Association (Hors champs spécifiques et réglementaires)**

Fait à Tarnos, le 31 mai 2024

Mme la Présidente Michèle RABAT

